



---

**Assemblée générale de l'Association des secrétaires généraux  
des parlements francophones (ASGPF)**

**Bruxelles, 8 et 9 septembre 2023, 9h00**

**Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Hôtel de Ligne  
Hémicycle  
Rue Royale 72  
1000 Bruxelles**

---

## Table des matières

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction.....                                                                              | 2  |
| Adoption de l'ordre du jour .....                                                              | 2  |
| Adoption du compte-rendu de la dernière Assemblée générale de 2022, à Rabat .....              | 2  |
| Composition du bureau.....                                                                     | 2  |
| Situation financière de l'ASGPF .....                                                          | 3  |
| Relations avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie .....                              | 3  |
| Bourse Marie-Joséphine Diallo pour 2023 et 2024 .....                                          | 3  |
| Organisation d'un webinaire.....                                                               | 4  |
| Rénovation du site Internet.....                                                               | 4  |
| Association loi 1901 : dépôt des statuts.....                                                  | 4  |
| Prochaines réunions .....                                                                      | 5  |
| Annexe 1 : Liste des présents .....                                                            | 6  |
| Annexe 2 : Rapport annuel d'activités pour 2023 .....                                          | 10 |
| Annexe 3 : intervention de M. Damien Cesselin, secrétaire général administratif de l'APF ..... | 12 |

## Introduction

Après avoir remercié le Parlement de Wallonie-Bruxelles et son secrétaire général, M. Xavier Baeselen, pour son généreux accueil, le Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones, Siegfried Peters a présenté le programme général des travaux, constitué d'abord par une assemblée générale, puis d'un séminaire traitant de l'embauche du personnel des assemblées, des programmes de continuité des activités parlementaires en cas de crise et du rôle des administrateurs en commission.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée générale a ensuite été adopté par les membres présents de l'association dont la liste des présents figure en annexe 1.

## Adoption du compte-rendu de la dernière Assemblée générale de 2022, à Rabat

M. Peters a rappelé ensuite que lors de la dernière AG tenue à Rabat au Maroc, et qui avait réuni une cinquantaine de personnes, les propositions suivantes avaient été validées.

- o La finalisation des modalités d'attribution de la bourse de la présidence, rebaptisée Marie-Joséphine Diallo, notamment le calendrier et les pièces à fournir pour présenter sa candidature.
- o La nécessité de transformer l'ASGPF en association (loi 1901) en raison de nouveaux règlements liés au secteur bancaire.
- o La modification de l'article 4 du Règlement, dont l'objectif est d'élargir le nombre de membres du Bureau.

Il a rappelé que lors de sa réunion de janvier, le Bureau avait validé le compte-rendu présenté devant l'AG. L'Assemblée a adopté ce dernier.

## Composition du bureau

Après que Mme Jeanne Chantal Harerimana, membre du bureau a quitté ses fonctions de secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Burundi, son successeur, M. Ferdinand Sindarironka, a manifesté sa volonté, par courriel, de prendre sa suite. Le bureau de l'ASGPF lors de sa réunion du 7 septembre 2023 a décidé de nommer ce dernier à la place vacante pour le reste du mandat, conformément à l'article 5 de nos statuts :

*«En cas de vacance au bureau, notamment lorsqu'un de ses membres cesse d'être en fonction dans un des parlements membres de l'APF, le Bureau nomme, à la place vacante, un membre de l'Association pour le reste du mandat.*

*Le membre du bureau qui cesse d'être en fonction dans un des parlements membres de l'APF demeure en fonction au bureau jusqu'à ce qu'ait lieu l'élection ou la nomination d'un nouveau membre.*

*Une nomination doit être ratifiée par l'assemblée générale lors de la réunion suivant la nomination, sauf s'il est prévu, lors de cette réunion, l'élection des membres du Bureau. Si la vacance n'a pas été comblée au moment de l'assemblée générale, celle-ci procède à l'élection d'un nouveau membre du Bureau.*

*Avant la nomination ou l'élection d'un nouveau membre du Bureau, les membres du Bureau peuvent procéder à la réorganisation de leurs fonctions »*

L'Assemblée générale a ratifié la décision du bureau, faisant de M. Sindarironka, le nouveau membre du bureau jusqu'au renouvellement du bureau par élection qui se tiendra en juillet 2023.

Plusieurs secrétaires généraux ont également questionné le bureau pour savoir si une seconde place ne devait pas être considérée comme vacante suite aux dernières transformations politiques au Gabon. Au nom du bureau, M. Siegfried Peters a affirmé qu'étant donné le caractère relativement récent des événements, et de l'impossibilité de savoir à ce jour, si la transition allait être assurée de façon démocratique ou non, les fonctions de M. Patrick Ndong, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Gabon en tant que membre du bureau ont été suspendues de façon temporaire. L'APF n'ayant pas encore statué sur la situation du Gabon et le statut de membres étant liés à l'appartenance de l'institution à l'APF (art 2 des statuts), le bureau mettra ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion de janvier 2024.

## Situation financière de l'ASGPF

Le rapport financier est adopté

## Relations avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie

Alors qu'habituellement, le secrétaire général administratif de l'APF présente les dernières évolutions de l'APF, celui-ci, étant en déplacement en Louisiane dans le cadre de l'Assemblée régionale de la Région Amérique de l'APF, l'Assemblée a accepté qu'il intervienne hors AG, avant le séminaire (voir annexe 4).

## Bourse Marie-Joséphine Diallo pour 2023 et 2024

Le Président de l'ASGPF revient ensuite sur la bourse Marie-Joséphine Diallo, attribuée en 2023 : les membres du Bureau ont désigné Mme Francine Mbondjo, de l'Assemblée nationale du Gabon, comme lauréate de la première bourse Marie-Joséphine Diallo. Elle devait effectuer son stage du 11 au 23

septembre 2023 auprès de la Chambre des représentants du royaume du Maroc. La situation politique gabonaise a conduit à remettre le stage à une date ultérieure, si l'assemblée de la lauréate, dans sa future forme, lui conserve son soutien.

Alors que des interrogations sont soulevées par plusieurs participants pour savoir si la bourse est attribuée à une personne ou à une institution, le Président rappelle que le bureau attribue la bourse à une personne.

Pour autant, ce contre-temps pour le déploiement du stage pour l'année 2023 ne freinera pas le lancement de la campagne d'attribution pour la bourse pour l'année 2024. Très prochainement un appel à candidature sera lancé par le secrétariat administratif. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature pour la prochaine édition de la bourse jusqu'au 1er décembre 2023. Le prochain lauréat sera désigné lors de la réunion du bureau de janvier 2024. Le Président insiste sur le fait que le candidat devra avoir les compétences requises, un soutien clairement exprimé de son SG au travers d'une lettre de recommandation de ce dernier, laquelle devra exprimer les perspectives de carrière du candidat. L'ensemble des pièces devra être communiqué au secrétariat administratif de l'ASGPF par le secrétariat du secrétariat général. Aucune candidature ne sera examinée :

- sans que ne soit présentée l'ensemble des pièces exigées lors de l'appel à candidature
- si l'institution du candidat n'est pas à jour de ces cotisations des 3 dernières années (2023, 2022 et 2020).

## Organisation d'un webinaire

Le président aborde ensuite l'organisation du webinaire. Dans la perspective d'offrir davantage d'activités aux membres de l'association et de la dynamiser, les membres du Bureau avaient en effet décidé d'organiser un premier webinaire virtuel, sur le thème de l'accueil des parlementaires nouvellement élus. Celui-ci devait se tenir en mai dernier mais il se réunira le 27 octobre autour du thème de l'accueil des députés.

## Rénovation du site Internet

L'Assemblée générale aborde ensuite une discussion sur la nécessaire rénovation du site de l'ASGPF, actuellement peu attrayant. Lors de la dernière réunion du bureau en janvier dernier à Paris, les membres ont discuté de la mise à jour et de l'architecture du site internet de l'ASGPF afin de le rendre plus dynamique et d'améliorer la communication de notre Association. Le bureau a discuté de la pertinence de confier à un prestataire extérieur cette tâche. Deux devis ont été demandés à deux prestataires. Un troisième devis va être demandé.

L'Assemblée accepte de déléguer au bureau de l'ASGPF la responsabilité de choisir un prestataire en vue de la refonte du site web dans une enveloppe n'excédant pas 8000 euros.

## Association loi 1901 : dépôt des statuts

Dans une perspective de se conformer à l'évolution de la réglementation bancaire et de permettre à l'Association de payer le prestataire et d'établir le contrat le liant à l'ASGPF, l'Assemblée générale a

accepté de mandater le bureau de l'ASGPF pour que celle-ci puisse se créer en Association conformément à la Loi 1901 en laissant le secrétariat administratif déposer ses statuts auprès de la préfecture française.

## Prochaines réunions

La prochaine Assemblée générale se tiendra en juillet 2024 à Montréal, Canada, en parallèle des travaux de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Le bureau proposera les thèmes à retenir lors de sa prochaine réunion en janvier 2024 laquelle se tiendra à Bruxelles

L'Assemblée générale a enfin évoqué l'appel à expert formulé par l'APF à l'adresse de l'ASGPF au bénéfice du Conseil nationale de la transition.

## Annexe 1 : Liste des présents

### Belgique

#### Parlement de la Communauté française/Parlement de la Fédération Wallonie

M. Xavier Baeselen, Greffier ;

### Bénin

#### Assemblée nationale

M. Mariano Ogoutolou, Secrétaire général administratif

### Burundi

#### Assemblée nationale

M. Ferdinand Sindarironka, Secrétaire général ;

#### Sénat

M. Rénovat Niyonzima, Secrétaire général ;

### Cambodge

#### Sénat

M. Oum Sarith, Secrétaire général ;

M. Dararith Kim Yeat, Directeur du Centre Parlement d'Asie.

### Canada

#### Chambre des communes

M. Jeffrey Leblanc, Greffier adjoint, Vice-Président de l'ASGPF ;

### Comores

#### Assemblée nationale

M. Mmadi Hassani Oumouri, Secrétaire général ;

### Côte d'Ivoire

#### Assemblée nationale

M. Aboubacar Sidiki Diomande, Secrétaire général ;

M. Amani Sébastien Kouassi, Chef du Service des Relations Interparlementaires ;

#### Sénat

M. Touré Ousmane Samassi, Secrétaire général ;

M. Coulibaly Naklan Clovis, Chef de cellule d'Appui technique au Secrétaire général ;

**France**

**Assemblée nationale**

**Mme Catherine Leroy**, Secrétaire générale de la Questure

**Sénat**

**Mme Marianne Bay**, Secrétaire générale ;

**M. Philippe Delivet**, Directeur des Relations internationales et du Protocole

**Guinée équatoriale**

**Sénat**

**M. Jesus Obama Nzang**, Secrétaire général adjoint ;

**M. Matias Obama Engo Sima**, Fonctionnaire chargé des Relations de coopération interparlementaire ;

**Jersey**

**M. William Millow**, Greffier adjoint des Etats de Jersey

**Madagascar**

**Assemblée nationale**

**M. Randriamahafanjary Calvin**, Secrétaire général, membre du bureau de l'ASGPF ;

**Royaume du Maroc**

**Chambre des Représentants**

**M. Nagib El Khadi**, Secrétaire général, Premier vice-président de l'ASGPF ;

**Québec**

**Assemblée nationale**

**M. Siegfried Peters**, Secrétaire général, Président de l'ASGPF ;

**Ontario**

**Assemblée nationale**

**Valerie Quioc Lim**, Sous-greffière et directrice générale des services parlementaires;

**République démocratique du Congo**

**Assemblée nationale**

**M. Jean Nguvulu**, Secrétaire général ;

**M. Oscar Nondo Pongo**, Directeur de la Documentation ;

**M. Blaise Kabanzi Mabala**, Secrétaire ;

**République du Congo**

**Assemblée nationale**

**Mme Sylviana Okoua Oko**, Secrétaire générale ;

**Roumanie**

**Sénat**

**Mme Catalina Badoiu**, Secrétaire générale adjointe ;

**M Bogdan Diculescu**, Chef du Service technique législatif, Direction générale législative ;

**Rwanda**

**Chambre des députés**

**Mme Jeanine Kambanda**, Secrétaire générale ;

**Sénégal**

**Assemblée nationale**

**M. Baye Niass Cissé**, Secrétaire général, Trésorier de l'ASGPF ;

**Suisse**

**Assemblée fédérale**

**M. Philippe Schwab**, Secrétaire général

**Tchad**

**Conseil national de Transition**

**Dr Adrien Beyom**, Secrétaire général ;

**Secrétariat administratif de l'ASGPF : Mme Leyla Arslan**

**Liste des excusés**

**Arménie**

**M. Davit Arakelyan**, Chef du personnel, Secrétaire général de l'Assemblée nationale;

**Mme Zhanna Harutyunyan**, Secrétaire de la délégation ;

**Cambodge**

**Assemblée nationale**

**M. Leng Peng Long**, Secrétaire général

**Canada**

**M. Gérard Lafrenière**, Greffier du Sénat et greffier des Parlements par intérim et dirigeant principal des services législatifs, Canada

**CEMAC**

**M. Alain de Gervais Tongou-Kambi**, Secrétaire général ;

**M. Alfred Bourguele Bhare**, Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines ;

**France**

**Sénat**

**M. Eric Tavernier**, Secrétaire général ;

**Jura**

**M. Fabien Kohler**, secrétaire général du Parlement du Jura

**Luxembourg**

**M. Laurent Scheeck**, Secrétaire général de la Chambre des députés

**Maroc**

**Chambre des Conseillers**

**M. El Assad Zerouali**, Secrétaire général ;

**Polynésie**

Mme Jeanne Santini, secrétaire général de l'Assemblée de la Polynésie française

**Vanuatu**

**Parlement**

**M. Raymond Kalpeau Manuake**, secrétaire général

**M. Maxime Banga**, Secrétaire général adjoint des Services de l'Hémicycle

## Annexe 2 : Rapport annuel d'activités pour 2023



### Rapport d'activités 2022-2023

Assemblée générale annuelle  
8 septembre 2023 - Bruxelles



### Retour sur les réunions des instances de l'ASGPF et de l'APF

#### Réunion du Bureau de l'ASGPF 13 janvier 2023 (Paris, France)

- Mise sur pied d'un webinaire qui se tiendra à l'automne 2023 sur le thème de:
  - L'accueil de parlementaires nouvellement élus : perspectives et bonnes pratiques pour un accompagnement institutionnel réussi.
- Amélioration de la communication institutionnelle : actualisation et modernisation de l'architecture du site web de l'ASGPF
- Adhésion de l'Assemblée nationale des Comores



#### Désignation de la première lauréate de la Bourse Marie-Joséphine Diallo



- Mme Francine Mbondjo
- Assemblée nationale du Gabon
- Pour la réalisation d'un stage à la Chambre des Représentants du Maroc

#### Réunion du Bureau de l'APF 1<sup>er</sup> février 2023 (Papeete, Polynésie française)

- Mise en valeur des travaux réalisés par l'ASGPF
- Rappel de l'importance d'impliquer les administrations parlementaires dans les actions de coopération réalisées par l'APF



#### Participation à la désignation du Prix Geoffrey-Dieudonné

- M. Ghislain Claude Essabe
- Assemblée nationale du Gabon
- Pour la réalisation d'un stage à l'Assemblée nationale du Québec



## Retour sur les actions de coopération menées de concert avec l'APF

### Formation à Yaoundé, Cameroun 13-16 décembre 2022

- Collaboration entre l'APF, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'ASGPF
- Programme de formation régionale des cadres parlementaires sur « l'administration et l'organisation du travail parlementaire »
- Formation offerte par :
  - **M. Calvin Randriamahafanjary**, secrétaire général de l'Assemblée nationale de Madagascar
  - **M. Thierry Vanel**, ancien secrétaire général administratif de l'APF



### Formation à Niamey, Niger 2-5 mai 2023

- Formation régionale des fonctionnaires parlementaires du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo sur « l'administration et l'organisation du travail parlementaire: les usages protocolaires »
- Axes de formation:
  1. Déontologie
  2. Stratégies de communication officielle et interculturelle
  3. Organisation d'événements et rencontres formelles



### Mission d'évaluation à Bangui, République centrafricaine 18-25 avril 2023

- Mission d'évaluation des besoins de l'APF sur l'organisation administrative de l'Assemblée nationale de la République Centrafricaine
- À la demande de l'APF, **M. Calvin Randriamahafanjary** a pris part à la mission visant l'élaboration d'un plan d'action pour la restructuration du parlement centrafricain



### Annexe 3 : intervention de M. Damien Cesselin, secrétaire général administratif de l'APF

Damien Cesselin a présenté le cadre stratégie 2023-20203

## Cadre stratégique 2023-2030 de l'APF

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| # 1.<br>Renforcer la diplomatie parlementaire.                                                                                  | Être davantage présents sur le terrain et contribuer à la résolution des conflits et des situations de crise qui touchent l'espace francophone.                                                                          |
|                                                                                                                                 | Participer aux débats internationaux sur les grands enjeux contemporains et prendre part aux importantes décisions politiques.                                                                                           |
|                                                                                                                                 | Inscrire l'action de l'APF dans un écosystème mondial, notamment en renforçant le multilatéralisme inclusif et en mobilisant d'autres acteurs institutionnels internationaux.                                            |
| # 2.<br>Apporter une valeur ajoutée à l'espace francophone en incitant les parlements à créer des normes législatives communes. | Agir aux côtés des parlements de l'APF pour les aider à constituer un ensemble de normes législatives communes à l'espace francophone.                                                                                   |
|                                                                                                                                 | Identifier chaque année plusieurs thèmes devant faire l'objet de corpus législatifs.                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                 | Accompagner les parlements francophones dans l'adoption de lois internes élaborées à partir de ces corpus législatifs ainsi que dans le contrôle de leur gouvernement et dans l'évaluation des politiques publiques.     |
| # 3.<br>Rendre l'espace francophone plus attractif pour les nouvelles générations.                                              | Améliorer la représentation des genres, des jeunes et des régions.                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                 | Identifier les nouvelles aspirations des peuples de l'espace francophone.                                                                                                                                                |
|                                                                                                                                 | Apporter des solutions concrètes aux besoins exprimés par les peuples de l'espace francophone.                                                                                                                           |
| # 4.<br>Consolider les fondamentaux caractéristiques de l'APF.                                                                  | Valoriser la langue française sur la scène internationale et soutenir la diversité des expressions culturelles et linguistiques.                                                                                         |
|                                                                                                                                 | Promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne.                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                                 | Renforcer la coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques entre les parlements francophones.                                                                                                           |
| # 5.<br>Rendre l'APF plus opérationnelle, efficace, écoresponsable et transparente.                                             | Adapter le fonctionnement de l'APF afin de produire un plus grand nombre de résultats tangibles et visibles.                                                                                                             |
|                                                                                                                                 | Faire rayonner la communication de l'APF et partager plus clairement les résultats obtenus.                                                                                                                              |
|                                                                                                                                 | Assurer la représentation en zone paritaire des femmes parmi les postes à responsabilité de l'APF et lors de ses activités, et recourir à l'analyse différenciée selon les sexes dans l'étude de toutes ses thématiques. |